

Ronan Le Crom rejoint ESA



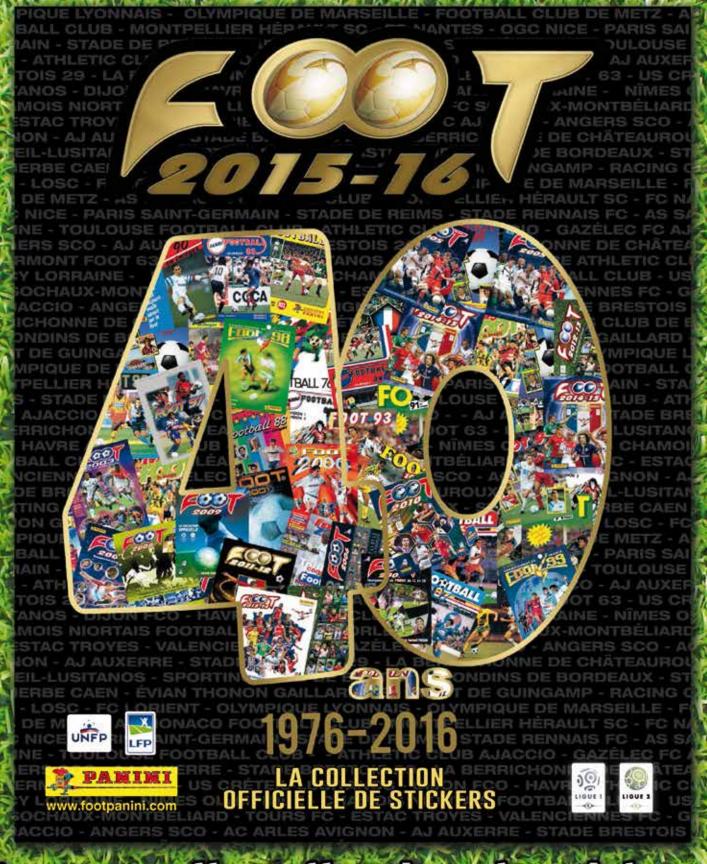
20 Les 50 ans de la FIFpro

LE MAGAZINE DE L'UNION NATIONALE DES FOOTBALLEURS PROFESSIONNELS

N°14/FÉVRIER 2016

FROFESSION TO BUILTING TO THE PROFESSION TO THE





La nouvelle collection de stickers



40 ans de passion, 40 ans de passion, 40 ans d'expertise footballistique





PLACE À LA CONCORDE...

04

Assemblée générale

Infos UNFP

Infos juridiques

18

Infos Services

Inside FIFPro

Haute Autorité/FFF

«Compte qui peut le temps perdu…», disait Louis Aragon… Nous ne nous attacherons pas à la tâche, mais qu'il nous soit tout de même permis ici de constater – et plus encore depuis que le Conseil d'État a maintenu la principe des trois relégations et promotions entre la Ligue 1 et la Ligue 2 en rejetant, début février et comme tout le monde s'y attendait, au demeurant, la requête de la LFP – que le football français n'a pas son pareil pour se jeter dans les méandres où il finit par se perdre, souvent, poursuivi par ses propres démons.

Et pendant ce temps-là, ailleurs en Europe et dans quelques autres endroits sur la planète – la Chine s'éveillerait-elle, qui investit sans compter ? –, on travaille, on se projette, on invente. On agit, plutôt que de réagir...

Que d'énergie perdue, chez nous, ces derniers mois, au nom d'une révolution qui n'en est pas une, et qui ne sera pas – de toutes les façons – sans l'assentiment de tous, puisqu'il s'agit de l'intérêt supérieur du football et qu'il n'appartient pas plus à Paul qu'à Jacques!

Nous avons maintes fois, au nom de l'UNFP, et avec le total soutien de l'Union des Acteurs du Football, essayé d'éteindre l'incendie, persuadés, devant l'importance des enjeux, devant le besoin de profondes réformes, que le football français ne pouvait pas, ne devait pas aller au combat en ordre dispersé. Et, plus prosaïquement, parce qu'il nous faut être réalistes et penser à ceux que nous représentons, parce que notre football professionnel a besoin d'employeurs forts, unis, constructifs, qui s'inscrivent dans le sens de l'intérêt général et de l'histoire.

Le dialogue, que nous continuons d'appeler de nos vœux, peut encore nous donner les moyens de faire face, sans pour autant desservir tel ou tel camp. Nous avons tous assisté, médusés, à l'implosion de la Fifa. Nous avons tous subi les effets néfastes de cette tragédie, mais il semble que nous ne soyons pas nombreux à en avoir retenu les leçons. À l'heure où l'Europe du football a les yeux rivés sur la France, car l'Euro arrive à grands pas, unissons nos forces, discutons pour trouver les meilleures solutions possibles, en prenant garde de ne léser personne, en prenant garde de regarder tous vers le haut. Nous n'avons rien à perdre, mais tout à gagner, à jouer ensemble, comme sur le terrain. À condition que le débat soit à la hauteur des enjeux. À condition de remettre du sens, de la sérénité et de la confiance dans nos échanges futurs.

Le football français, ces derniers temps, à force de singer la politique – les révélations chocs, les petites phrases assassines, les ententes inavouables, etc. –, a perdu tout ou partie de son identité, de son pouvoir d'attraction, alors même qu'il cherche à s'ouvrir, à plaire. Il agit à contre-courant. Il agit contre lui-même, car la vacuité des projets n'échappe pas aux décideurs de la « vraie vie ».

Il faut – et le plus vite sera le mieux – qu'il redevienne cette magnifique machine à rêves, à champions. Il faut que chacun travaille à un objectif commun, sans jamais oublier de défendre ses idées, voire ses intérêts, ce qui n'est pas le moins du monde antinomique.

Philippe Piat et Sylvain Kastendeuch Coprésidents de l'UNFP «Le temps perdu, c'est le temps pendant lequel on est à la merci des autres.» Boris Vian

Profession Footballeur | N° 14 | Février 2016 | Prix: 1,5 euro | Publication éditée par l'Union Nationale des Footballeurs Professionnels (5, rue des Colonnes, 75002 Paris Tél.: 0140399107 – fax: 0142362221) – Directeur de la publication: Philippe Piat – Directeur de l'information/rédacteur en chef: Stéphane Saint-Raymond (presse@unfp. org) – Textes: Stéphane Saint-Raymond – Photos: DPPI, Stéphane Saint-Raymond – Réalisation: LA SUITE&CO – Publicité-marketing: Jérôme Dumois (jdumois@unfp.org), Régis Garrault (grarrault@wanadoo.fr) – Visitez nos sites: www.unfp.org, www.footballeurspros.fr et www.tropheesunfp. Retrouvez-nous sur Facebook (UNFP – page officielle), et suivez-nous sur Twitter (@UNFP).



UNION NATIONALE
DES FOOTBALLEURS
PROFESSIONNELS (UNFP)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

du 10 octobre 2015

Syndicat professionnel régi par le livre premier de la deuxième partie du Code du travail. Immatriculé à la mairie de Paris sous le n°910167. Siège: 5, rue des Colonnes 75002 Paris





1 Mickaël Landreau.

'an deux mille quinze, et le dix octobre à quatorze heure:

Les adhérents du syndicat professionnel dénommé «UNION NATIONALE DES FOOTBALLEURS PROFESSIONNELS» (UNFP), dont le siège est à Paris (75002), 5, rue des Colonnes, se sont réunis en Assemblée générale annuelle dans les salons de l'hôtel Molitor Paris, 13, rue Nungesser et Coli (75016) Paris, sur convocation du Comité directeur.

Il a été établi une feuille de présence, émargée en entrant en séance par tous les adhérents présents, avec mention des adhérents titulaires d'un droit de vote double.

L'Assemblée est présidée par M. Philippe Piat, Coprésident du syndicat.

MM. Sylvain Kastendeuch, René Charrier et Jean-Jacques Amorfini, respectivement Coprésident, Premier vice-président trésorier et Deuxième vice-président du syndicat, sont désignés comme scrutateurs.

Mme Sylvie Pouchelle remplit les fonctions de secrétaire de l'Assemblée. La feuille de présence, certifiée exacte



2 Attentifs et souriants. 3 Jean-Jacques Amorfini évoque la Commission juridique de la LFP. 4 Didier Neumann (ESR).

par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater, après vérification des 209 pouvoirs régulièrement donnés à des membres présents, que sont présents ou valablement représentés:

▶ 17 adhérents titulaires d'un droit de vote double.

Assistent également à la réunion Maîtres Jean-Jacques et Christophe Bertrand, du cabinet Bertrand & Associés, et Denis Provost, de la société Fidal, avocats.

M. Thierry Curnis, de la société CGEC, et M. Patrick Malezieux, commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués, sont présents.

Le Président de séance souhaite la bienvenue aux adhérents présents et déclare que l'Assemblée, régulièrement convoquée et constituée, peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Puis il dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée:

• un exemplaire certifié conforme des

statuts à jour du syndicat;

- ▶ la feuille de présence;
- la copie des convocations adressées aux commissaires aux comptes par lettre recommandée, accompagnée des récépissés et accusés de réception postaux;
- les comptes annuels et consolidés au 30 juin 2015;
- ▶ le rapport de gestion du Comité directeur sur la situation financière, l'activité et les résultats du syndicat et de ses filiales comprises dans la consolidation au cours de l'exercice écoulé;
- les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice écoulé et les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce,

Il rappelle ensuite que l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée est appelée à délibérer est le suivant:

ORDRE DU JOUR

- I. Accueil des Coprésidents.
- II. Rapport moral saison 2014/2015.

- III. Présentation du rapport du Comité directeur sur la situation financière et l'activité du syndicat et sur la gestion du groupe au cours de l'exercice écoulé.
- IV. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice écoulé et les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce.
- V. Examen et approbation desdits comptes et conventions.
- VI. Affectation du résultat de l'exercice écoulé.
- VII. Quitus aux membres du Comité directeur de leur gestion et décharge aux commissaires aux comptes de l'exécution de leur mission au titre de l'exercice écoulé.
- VIII. Informations nationales et internationales.
- IX. Activités de l'UNFP et de ses services
- X. Questions diverses.
- XI. Pouvoirs.



Le Président ouvre alors la séance en indiquant que 2015 sera une année charnière pour le football, eu égard aux changements qui vont résulter des événements que constituent la crise de gouvernance à la Fifa, le litige entre la LFP et la FFF au sujet du système des accessions/relégations des championnats professionnels, la scission au sein de l'UCPF entre les clubs de L1 et de L2, le contrat de travail spécifique prévu pour les sportifs professionnels par la proposition de loi Le Roux, actuellement en discussion au Sénat, l'organisation en France de l'Euro 2016, la plainte de la FIFPro devant la Commission européenne contre les dérives du système des transferts...

Puis, il donne la parole au Premier vice-président - trésorier, qui appelle l'Assemblée à saluer par des applaudissements la mémoire de Dominique Dropsy et d'André Guy, anciens joueurs internationaux récemment décédés.

Bilan d'activité

Le Premier vice-président – trésorier dresse ensuite un rapide bilan de l'activité du syndicat au cours de la saison écoulée et évoque, notamment, à ce titre :

- ▶ les rencontres organisées avec les joueurs dans presque tous les clubs professionnels et avec l'Équipe de France, à Clairefontaine;
- ▶ la reconnaissance de la Fnass, à laquelle appartient l'UNFP, comme troisième force syndicale dans le champ de la convention collective nationale du sport;
- ▶ la participation du syndicat :
- à la «Mission Karaquillo », d'où est issue la proposition de loi Le Roux visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale;
- au rapport «Dréossi Saint-Sernin» sur l'attractivité de la L1, dont l'une des principales recommandations est d'instaurer deux accessions et deux relégations avec un barrage entre le 18° de L1 et le 3° de L2;
- aux groupes de travail sur les centres de formation, le calendrier des championnats, la licence-club, les paris sportifs, l'arbitrage vidéo;
- ▶ les prises de position du syndicat contre le système dit «Third party



Bogaczyk (ESC).

ownership» (TPO) et contre la réforme de la procédure de contrôle antidopage;

- ▶ le changement d'identité visuelle de l'UNFP;
- la nouvelle dynamique des Trophées UNFP du football à travers, notamment, leur diffusion par belN Sports.

Présentation des comptes annuels et consolidés

Le Premier vice-président - trésorier présente ensuite à l'Assemblée, sous forme de diagrammes, le rapport de gestion du Comité directeur sur la situation financière, l'activité et les



1 2 Philippe Piat captive l'assemblée.

résultats du syndicat et des sociétés contrôlées comprises dans la consolidation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, qui se traduit par une perte nette comptable de (-) 106266€ pour le syndicat et un résultat d'ensemble consolidé négatif de (-)938311€, dus pour l'essentiel aux suites du sinistre subi par la filiale de gestion patrimoniale du fait de la défaillance de deux de ses fournisseurs de produits d'investissement immobilier.

Il souligne que les capitaux propres consolidés s'élèvent au montant positif de 14969808€ à la clôture.

Puis, au titre des questions diverses, il invite l'Assemblée à délibérer sur une proposition d'attribution d'un don de 10 000€ en faveur des victimes des récentes intempéries survenues dans les Alpes-Maritimes, étant entendu que cette aide sera de préférence orientée vers les clubs de football sinistrés.

Rapports des commissaires aux comptes

Puis, les commissaires aux comptes sont invités à présenter leur rapport sur l'exécution de leur mission au cours de l'exercice écoulé, ainsi que leur rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Le Président de séance met alors aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Comité directeur sur la situation financière et l'activité du syndicat et sur la gestion du groupe pendant l'exercice clos le 30 juin 2015, et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice, l'Assemblée générale approuve lesdits comptes et rapports tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et mentionnées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale approuve les



Philippe Lafon (Directeur général adjoint).

conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, telles qu'elles sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide, sur proposition du Comité directeur, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2015, soit une perte nette comptable de (-) 106266€, en totalité



- 3 Jérôme Dumois (Conseiller à la présidence). 4 Heinrich Schatz (ESA). 5 Sylvain Kastendeuch, persuasif



au compte «autres réserves», dont le montant sera ainsi ramené à la somme positive de 14302224€.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, en conséquence des résolutions qui précèdent, donne quitus aux membres du Comité directeur de leur gestion au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, ainsi que décharge de l'exécution de leur mission aux commissaires aux comptes pour le même exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Constatant l'expiration des mandats de MM. Patrick Malezieux, cocommissaire aux comptes titulaire, et Gérard Godin, cocommissaire aux comptes suppléant, à l'issue de sa réunion de ce jour, l'Assemblée générale décide, sur proposition du Comité directeur, de renouveler les mandats:

- ▶ de M. Patrick Malezieux, 5, rue de l'Abbé de l'Épée (75005) Paris, en qualité de cocommissaire aux comptes titulaire :
- ▶ et de M. Gérard Godin, 32, boulevard de la Libération (94300) Vincennes, en qualité de cocommissaire aux comptes suppléant, et ce, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021, qui se tiendra au plus tard le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

SIXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Président et au secrétaire général pour effectuer toutes formalités prescrites par les lois et règlements en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés. Puis, il est passé à l'exposé et à la discussion des questions nationales et internationales d'intérêt professionnel figurant à l'ordre du jour.

Informations nationales

▶ Relations avec les joueurs

M. Philippe Flucklinger résume l'activité des délégués régionaux au cours de la saison écoulée, notamment auprès des joueurs stagiaires; il rappelle que 41 clubs sur 44 ont été visités et que des repas avec les représentants des services ont été organisés dans 25 clubs.

Il indique que le taux d'adhésion de la



saison 2014-2015 a atteint 93,50% et que le syndicat compte 2 255 adhérents, dont 1 277 joueurs professionnels et fédéraux.

Mrs. Sylvain Kastendeuch et Philippe Piat, coprésidents, évoquent ensuite la rencontre organisée le 4 juin 2015 à Clairefontaine avec les joueurs de l'Équipe de France et le renouvellement de cette initiative, prévu pour mars 2016.

Il rappelle également l'objectif de rendez-vous réguliers avec des joueurs de grands clubs à forte notoriété dans le cadre du « Carrefour des Ambassadeurs ».

▶ L'UAF et la Fnass

M. Philippe Piat souligne, ensuite, l'intérêt pour le syndicat de participer à l'UNION DES ACTEURS DU FOOTBALL (UAF), qui regroupe les organismes représentatifs des différentes catégories de salariés du football et en renforce l'influence sur certains sujets communs.

M. Sylvain Kastendeuch rappelle, par ailleurs, que la FÉDÉRATION NATIO-NALE DES ASSOCIATIONS ET SYNDI- CATS DE SPORTIFS (Fnass), qu'il préside et dont le syndicat est membre, constitue désormais la troisième force syndicale dans la branche du sport, grâce, notamment, à la participation des joueurs aux élections professionnelles dans les clubs.

▶ Participation aux instances du football

M. Jean-Jacques Amorfini, deuxième vice-président, et Me Denis Provost rendent brièvement compte de leur participation comme représentants du syndicat, respectivement, à la Commission juridique de la LFP et à la Commission de contrôle de la DNCG.

▶ Gouvernance du football professionnel

M. Sylvain Kastendeuch évoque, ensuite, la crise de gouvernance que traverse actuellement le football professionnel, avec le conflit entre la FFF et la LFP, et au sein de celle-ci, entre les clubs de L2 et de L1, ces demiers ayant en quasi-totalité décidé de quitter l'UCPF, syndicat des employeurs, qui serait désormais coiffé par une confédération incluant un syndicat des clubs de L1 dénommé «Première Ligue», ce qui fait craindre un dialogue social à deux vitesses.

S'agissant de la discorde au sujet du

système d'accession/relégation des championnats de L1 et de L2, M. Philippe Piat indique que le syndicat s'est abstenu de prendre part au vote sur cette question au Conseil d'administration de la LFP, ne souhaitant apporter son soutien à aucun des protagonistes.

Il constate que, finalement, c'est la formule prévoyant deux montées, deux descentes et un barrage, conforme aux préconisations du rapport «Dréossi – Saint-Sernin» et à laquelle le syndicat est favorable, qui vient de se dégager.

Les coprésidents rappellent qu'en tout état de cause, le système actuel de trois montées, trois descentes reste en vigueur pour la saison en cours.

Ils font part de leur préoccupation au sujet de la volonté de certains dirigeants, révélée par ce conflit, de diminuer les moyens économiques de la L2 pour en faire le réservoir de la L1 en y instituant un «salary cap» et en y généralisant la pratique des prêts de joueurs par les clubs de L1.

Ils constatent l'absence totale de consultation du syndicat sur ces questions, malgré leur indéniable

5

Manuel







🕦 Philippe Flucklinger (responsable délégués régionaux) et Olivier Bogaczyk. 🛮 2 Fethi Harek (Nîmes), en première ligne...

impact social, et appellent les joueurs à la cohésion et à la solidarité si la défense des intérêts de la profession nécessitait une action collective.

▶ Proposition de loi visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leurs situations juridique et sociale.

M. Sylvain Kastendeuch évoque, ensuite, les grandes lignes de la proposition de loi issue de la «Mission Karaquillo», actuellement en discussion au Sénat, qui vise à sécuriser le statut des sportifs et à conforter leur emploi à durée déterminée en instituant un contrat spécifique.

Il fait part, également, de l'état des discussions relatives à la durée de la trêve hivernale et aux minima sala-

Informations internationales

M. Philippe Piat, Président de la FIFPro, informe l'Assemblée des motifs du recours récemment déposé devant la Cour de justice de l'Union européenne dans le but de voir réformer le système des transferts en revenant aux principes fondamentaux dégagés en 2001 par la Commission européenne

et à l'accord de 2012 avec la Fifa, que celle-ci n'a jamais mis en œuvre.

Il indique, à cet égard:

- que le système de résolution des litiges mis en place par la FIFA à charge d'appel devant le Tribunal arbitral du sport de Lausanne fonctionne, en réalité, en faveur du pouvoir sportif, ce que confirme Me Jean-Jacques Bertrand, qui a renoncé, pour cette raison, à demander son inscription sur la liste des arbitres;
- ▶ que la FIFA y est juge et partie;
- que les indemnités de rupture de contrat mises à la charge des joueurs sont systématiquement supérieures au montant des salaires restant dus;
- que le « mercato » hivernal encourage la spéculation sur les transferts et devrait être limité à un seul joueur par club.

Activités de l'UNFP et de ses services

▶ Aides sociales

M. Philippe Lafon, Directeur général adjoint, commente ensuite le tableau retraçant les actions sociales du syndicat pour un montant total de 2 224 644 € au titre de l'exercice écoulé, et comprenant, notamment :

- le stage UNFP FC, l'aide à l'embauche pour les joueurs sans club, la participation au financement d'ESR, les aides sociales et dons aux anciens joueurs, la prise en charge de l'assurance collective pour les adhérents et l'abondement au pécule.

Puis, il rappelle l'existence de la cellule d'écoute et de soutien psychologique mise en place au service des joueurs en situation de dépression ou d'addiction, et indique à ce sujet que, selon une enquête de la FIFPro, 38% des joueurs déclarent avoir traversé une phase dépressive.

▶ UNFP Football Club

M. Philippe Lafon précise, ensuite, que sous cette nouvelle dénomination plus dynamique, le stage destiné aux joueurs sans contrat a accueilli 51 joueurs pendant la saison écoulée, avec un taux de retour à l'emploi de 55%, et que 12 joueurs issus du stage ont signé à l'étranger.





▶ Service juridique

Stéphane Burchkalter et Charlie Sorin résument tour à tour l'activité du service juridique, notamment en matière :

- d'information sur l'interdiction des paris sportifs;
- de limitation des contrôles antidopage nocturnes dans le respect de la vie privée des sportifs et avec l'intervention du juge de la liberté et de la détention.

Ils font part de la prochaine mise en ligne sur le site internet du syndicat d'une rubrique sur l'expatriation/impatriation des joueurs.

Philippe Lafon et Heinrich Schatz.



▶ Service communication – marketing

M. Manuel Piumi dresse le bilan des principales actions de communication du syndicat, et en particulier:

- la participation au «FondaCtion du Football », fonds de dotation du football français, dont l'objet est de développer des actions innovantes visant à promouvoir une vision citoyenne du Football, d'en rappeler les vertus éducatives et intégratives;
- les «Mercredis du respect»;
- «l'Open Football Club », programme visant à accompagner les clubs professionnels de football et les pôles espoirs dans la mise en place d'actions civiques et culturelles auprès des jeunes joueurs en formation.
- M. Jérôme Dumois présente, ensuite, un support visuel illustrant la stratégie de développement du syndicat et les principales actions menées ou à venir, et notamment:
- les Trophées UNFP du football, organisés désormais au Pavillon Gabriel, sur les Champs-Élysées, et qui bénéficient d'une nouvelle dynamique grâce à l'arrivée de deux nouveaux partenaires,

beIN Sports et RMC, et du site internet dédié «tropheesunfp.com»;

- les Trophées du meilleur joueur du mois de L1 et L2;
- la création prochaine d'un nouveau trophée du meilleur joueur français à l'étranger;
- la prochaine mise en service d'une application mobile destinée à établir un lien permanent entre les joueurs et l'UNFP.

▶ Activité du groupe

Prennent ensuite successivement la parole MM. Heinrich Schatz, Antoine Pfrunner, Olivier Bogaczyk, Pierre Canton et Didier Neumann pour présenter l'activité et les résultats de l'exercice écoulé, respectivement, des sociétés EUROP SPORTS ASSUR (ESA), EUROP SPORTS CONSEIL (ESC), EUROP SPORTS MANAGEMENT (ESM), et de l'association EUROP SPORTS RECONVERSION (ESR).

Concernant ESA, M. Schatz indique que le cabinet a dépassé le seuil des 900 assurés à titre individuel.

Pour ESC, Antoine Pfrunner et Olivier Bogaczyk rappellent les difficultés



Bruno Grougi (Brest)

actuelles résultant de la défaillance de deux fournisseurs de produits d'investissement immobilier en résidence pour personnes âgées dépendantes et en secteur sauvegardé; il informe également l'Assemblée de la mise en place d'un logiciel d'analyse patrimoniale qui devrait permettre d'améliorer encore le service.

Au nom d'ESM, Pierre Canton, après avoir rappelé l'esprit du service d'assistance à gestion de carrière orienté de préférence vers les jeunes joueurs et ceux rencontrant des difficultés d'insertion, indique que 26 joueurs sont actuellement suivis et fait part de l'obtention par José Pierre-Fanfan de la licence d'agent sportif.

Pour ESR, Didier Neumann présente

les innovations du service, et en particulier la relation avec le Centre National de la Défense pour offrir de nouveaux horizons en matière de reconversion aux footballeurs professionnels.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président prononce la clôture de l'Assemblée à dix-sept heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et le Secrétaire général.

Le Président de séance,

M. Philippe PiatLe Secrétaire général,

M. David Ducourtioux





Fnass SUR TOUS LES FRONTS

L'Assemblée générale ordinaire de la Fédération Nationale des Associations et Syndicats de Sportifs, la Fnass, s'est tenue le lundi 25 janvier dans les bureaux de l'UNFP, sous la présidence de Sylvain Kastendeuch

Une AG qui a témoigné de la place toujours plus grande prise par les acteurs du sport professionnel en France, présents sur tous les fronts, ces douze derniers mois. Que ce soit au niveau de la nouvelle loi visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur

situation juridique et sociale, sur le front du dopage – et l'opposition aux contrôles de nuit! –, comme sur les chantiers de la reconversion et de la formation des sportifs professionnels, la Fnass, comme s'en est félicité Sylvain Kastendeuch, tient son rang et porte la parole des sportifs, pas seulement les footballeurs, les rugbymen, les handballeurs, les basketteurs ou les cyclistes, ses membres, mais de tous les sportifs professionnels évoluant en France, car les avancées, in fine, profitent à tous...



Safe... comme à la maison!

Comme cela est régulièrement le cas, l'UNFP aime à ouvrir ses bureaux aux autres acteurs du football français. C'est ainsi que le bureau de Safe, le syndicat des arbitres, s'est réuni au 5 de la rue des Colonnes pour une réunion de travail, preuve de la bonne entente qui règne entre les joueurs et les arbitres.

Où l'on parle du statut fédéral...

La Commission du statut fédéral, à l'intérieur de laquelle l'UNFP est représentée par Charlie Sorin et Camille Delzant (Département juridique), aime à s'expatrier, parfois, et se réunir dans les bureaux de l'UNFP, comme cela fut le cas en novembre dernier.

Trophées UNFP LE GRAND BON EN AVANT

Nouveaux partenaires – beIN sports et RMC –, nouvelle identité visuelle, nouvelle dynamique avec l'utilisation des réseaux sociaux, les Trophées UNFP du mois ont, cette saison, pris une tout autre dimension et continuent d'affoler les compteurs en nombre de votes... Dans le cahier spécial, que vous trouverez dans votre *Profession Footballeur*, nous revenons en détail sur notre nouvelle stratégie, sur les outils mis en place et sur les premières retombées...







Le Trophée du meilleur joueur du mois évolue, mais Zlatan Ibrahimovic continue sa moisson avec, en novembre, un cinquième succès. Un autre record pour le géant suédois!

 Premier challenge qui en appelle d'autres pour Yeni N'gbakoto, le Messin...

Pécule TOUJOURS EN HAUSSE

Cette année, encore, le pécule est en hausse, puisqu'il s'inscrit désormais à 7 761 € brut par année de carrière.

VOS DÉLÉGUÉS CLUBS 2015/2016

Ils sont vos déléqués-clubs, vos relais, vos ambassadeurs au sein des effectifs de L1, de L2 et du National. Ils nous font remonter les informations qui vous concernent, et ils nous aident à faire passer nos messages, à organiser la visite de notre direction, à organiser la tournée-services, etc. Ils sont les contacts privilégiés de Philippe Flucklinger, de Fabien Safanjon et de David Terrier, nos trois délégués régionaux.







DUCOURTIOUX David/ MALIRY Clément

Angers

DIERS Charles / MANCEAU Vincent/ ELIDELINE Yohan

Bastia

LECA Jean-Louis/ CIONI Gilles / CAHUZAC Yannick

Bordeaux

MAURICE-BELAY Nicolas SEUBE Nicolas / DA SILVA Damien

Caen

GIRESSE Thibault/

Guingamp

BACA Maxime / CARDY Julien

Lille

BERIA Franck

Lorient

CHAIGNEAU Florent

Lyon

GONALONS Maxime / GRENIER Clément / GORGELIN Mathieu

Marseille

ROMAO Jacques / ALESSANDRINI Romain

Monaco

DIRAR Nabil / SOURZAC Martin

Montpellier

PIONNIER Laurent/ MARVEAUX Joris / SAIHI Jamel

Nantes

Nice

GENEVOIS Romain / LE MARCHAND Maxime

DUPE Maxime

Paris Reims SHERRER Maxwell SIGNORINO Franck / FOFANA Mohamed

DANZE Romain / COSTIL Benoît

Rennes

Saint Étienne Toulouse

BODIGER Yann Troyes NIVET Benjamin

PERRIN Loïc / CLEMENT Jérémy SIRIEIX Pantxi / BLIN Alexis/

Tours

Sochaux

Ajaccio AC Auxerre

CAVALLI Johan / SCRIBE Anthony PUYGRENIER Sébastien/ **BOUBY Pierre**

Peronnas

BOUSSAHA Lakdar/ OGIER Florent

Brest Clermont-

Dijon

Évian-Thonon

LORENZI Grégory/ FALETTE Simon / GROUGI Bruno EKOBO Eugène/

BOCKHORNI Cédric / SALZE Jacques Ferrand Créteil LAFON Mathieu

SAMMARITANO Fréd / BERNARD

Ouentin / AMALFITANO Romain

LEROY Benjamin / ANGOULA Aldo COUTURIER Malik/

Laval GONCALVES Anthony Le Havre

BONNET Alexandre / CAMBON Cédric DELLE Ioris

Lens Metz N'GBAKOTO Yeni / MILAN Guido

MURATORI Vincent/ DALE Maurice / WALTER Rémi

Nîmes Niort

Nancy

HAREK Fethi / ELIE Romain DELECROIX Paul / SANS Matthieu DEMARCONNAY Vincent/

VIVIAN Matheus / CACERES Raphael

Paris FC LYBOHY Hervé

DA CRUZ Danilson/ Red Star FOURNIER Rémi / PLANTE Vincent

> BERGOUGNOUX Bryan/ WESTBERG Quentin

Valenciennes CHARRUAU Paul



Amiens Avranches

Bastia CA*

Belfort Béziers

Boulogne-

sur-Mer Chambly

Châteauroux*

Colmar Dunkerque Épinal

Les Herbiers

Luçon Marseille

Consolat Orléans*

Strasbourg

GURTNER Régis RICAUD Julien

PICHOT Matthieu / SONNERAT Jérôme / SEYMAND Mickael

REGNIER Thomas

SICHI Anthony FABIEN Cédric

AUPIC Thomas / PONTDEME Simon

M'BONE Yannick/ DEQUAIRE Guillaume

BELVITO Nicolas

FACHAN Marc CHOULEUR Romain

ROBINET Julien GLOMBARD Luidgi GUILLON Loic

ASSAMI Nordine

DELONGLEE Julien Sedan DURAND Vincent GRIMM Jérémy/

MARESTER Éric / SAAD Felipe

*Clubs professionnels.

TERRIER David SAFANJON Fabien

FUCKLINGER Philippe

DOTATIONS

Les dotations versées aux clubs par la LFP (Coupe de la Ligue) ou par la FFF (Coupe de France) au titre de la saison 2015/2016 sont les suivantes...

1. Attribution de 3 000 € au club de Ligue 2 éliminé au 7° tour.

2. Attribution de 20000 € au club de Ligue 1 éliminé en 1/32 de finale.





0€	Tour préliminaire
100 000€	ler tour
120000€	2º tour
175 000€	l/16 de finale
265000€	l/8 de finale
385000€	1/4 de finale
610 000€	½ finale
1090000€	Finaliste
1720000€	Vainqueur

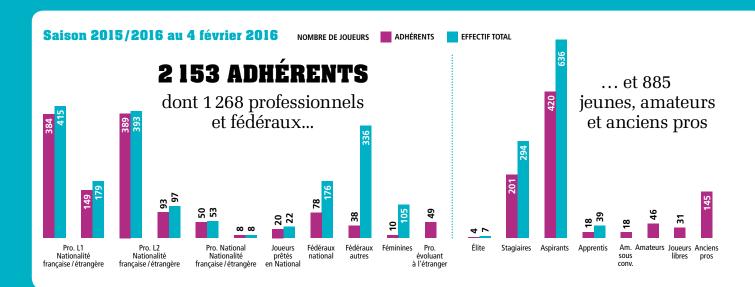
Coupe de la Lique

600	Coupe de France
1 500 €	6º tour
6000€	7° tour ¹
35000€	8º tour
40000€	$1/32 \text{ de finale}^2$
60000€	l/16 de finale
130000€	l/8 de finale
280000€	¼ de finale
560000€	½ finales
380000€	Finaliste
930000€	Vainqueur

Adhésions TOTTO T

TOUJOURS PLUS HAUT

Est-ce dû à l'indéfectible confiance des footballeurs professionnels évoluant en France envers notre syndicat? Sont-ce les effets des différentes crises qui, d'année en année, secouent le monde professionnel, agité par la quête du pouvoir de quelques-uns, qui oublient l'intérêt général pour mieux faire valoir leur propre intérêt? Est-ce, aussi, parce que l'UNFP, depuis 54 ans, maintenant, remplit parfaitement sa mission, sait vivre avec son temps et ne renonce jamais dès qu'il s'agit de défendre les droits et les intérêts des footballeurs professionnels évoluant en France? C'est un peu de tout cela, sans doute... Toujours est-il que les adhésions à notre syndicat continuent d'atteindre des sommets et nous permettent, parce que nous sommes pleinement représentatifs, de continuer à peser sur le football professionnel français et de porter votre voix avec force et détermination. Merci pour votre confiance, et osons écrire ici qu'elle est bien placée...





Article 507 LA NOUVELLE DONNE...

L'article 507 de la Charte du football professionnel définit le principe de gestion des joueurs sous contrat professionnel.

> Pour rappel, l'organisation de la préparation et des conditions d'entraînements des joueurs, ainsi que la participation de ces derniers aux compétitions, relève du pouvoir de direction de l'employeur.

> Un joueur peut donc être amené à jouer des matchs avec toute équipe du club dans laquelle il peut être qualifié conformément aux règlements de la FFF et de la LFP.

En revanche, sauf raison médicale, un joueur sous contrat professionnel ne peut pas être écarté de la préparation ni de l'entraînement des joueurs professionnels.

Dans le précédent numéro de $Profession\ Footballeur$, nous vous rappelions les règles applicables pour la période du $1^{\rm er}$ juillet au 31 août 2015.

Les principes de gestion des joueurs sous contrat professionnel ont changé depuis le 1^{er} septembre 2015, lendemain de la clôture des périodes de mutation.

Pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016

Depuis le 1^{er} septembre 2015, votre club doit vous permettre de participer aux entraînements collectifs avec le ou les groupes de joueurs composant le ou les groupes professionnels et aux entraînements individuels.

L'article 507 utilise le pluriel pour « les groupes professionnels » dans le sens où il autorise les clubs à créer un second groupe d'entraînement s'ils le souhaitent.

Cependant, la création d'un second groupe d'entraînement professionnel est soumise aux strictes conditions suivantes:

- ▶ Au moins dix joueurs sous contrat professionnel, élite ou stagiaires pour les clubs de Lique 1.
- ▶ Au moins huit joueurs sous contrat professionnel, élite ou stagiaires pour les clubs de Lique 2.
- ▶ Le même site d'entraînement que le premier groupe d'entraînement professionnel (notion de site unique d'entraînement).

Les clubs ayant la volonté de créer un second groupe d'entraînement mais ne respectant pas le critère de site unique d'entraînement ont l'obligation de demander une dérogation à la Commission Nationale Partiaire (dans laquelle siègent des représentants de l'UNFP).

À défaut d'une dérogation, vous ne pouvez donc pas être mis à disposition du groupe d'entraînement de l'équipe réserve de votre club qui, quand bien même respecterait les conditions de nombre minimum de joueurs, ne s'entrainerait pas sur le même site que le premier groupe d'entraînement professionnel.

Les clubs ayant créé un second groupe d'entraînement dans le respect des conditions énoncées ci-dessus doivent également vous garantir certaines conditions de préparation et d'entraînement:

- l'accès aux vestiaires éventuellement différents mais de qualité identique ;
- ▶ la fourniture des équipements prévus pour tous les joueurs professionnels;
- ▶ l'accès aux soins médicaux éventuellement différents mais de qualité identique;
- ▶ l'accès à des infrastructures d'entraînement différentes mais de qualité identique;
- ▶ des horaires d'entraînement compatibles avec les autres conditions de préparation et d'entraînement du groupe principal des professionnels ainsi que respectueuses de la santé des joueurs;
- ▶ l'accès à des entraînements encadrés par un entraîneur titulaire d'un diplôme fédéral sous le contrôle de l'entraîneur du club titulaire du DEPF (ou BEPF) ou du CF (ou BEFF).

De plus, l'article 507 précise que votre mise à disposition du second groupe d'entraînement « ne doit en cas se prolonger de manière régulière, permanente ou définitive s'apparentant à une mise à l'écart ».

La Commission juridique de la LFP a pu se prononcer, ces dernières saisons, sur ce critère de temporalité. Ainsi, elle a considéré que la mise à disposition d'un joueur professionnel du groupe d'entraînement de l'équipe réserve de son club (remplissant les conditions énoncées ci-dessus) pendant 15 jours était autorisée.

Cependant, la situation de ce joueur n'ayant pas évolué, il a saisi à nouveau, quelques semaines plus tard, la Commission juridique de la LFP conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 507, pour demander sa réintégration au premier groupe d'entraînement professionnel, qu'il a obtenue. Sa mise à l'écart a bien été considérée comme régulière, permanente et définitive.

N'hésitez pas à contacter votre délégué régional ou le Département juridique de l'UNFP si vous avez des questions sur votre situation.

Joueurs libres...

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Pays Date limite d'enregistrement des contrats

Israël	Jusqu'à la fin de la saison	
Pologne	Jusqu'au 31 mars pour les joueurs dont le contrat a pris fin avant la fin de la période de transfert hivernale	
Italie	Jusqu'au 27 février pour les joueurs dont le contrat a pris fin avant la fin de la période de transfert hivernale	
Angleterre	Jusqu'à la fin de la saison pour les joueurs dont le contrat a pris fin avant la fin de la période de transfert hivernale	
Belgique	Jusqu'au 15 mars	
Grèce	Jusqu'au 31 janvier par exception (période d'extension, au gré de la Fédération, qui décide chaque année)	
Kazakhstan*	Jusqu'au 3 avril	
Norvège*	Jusqu'au 31 mars. Possibilité de demander une dérogation à la Fédération, mais conditions strictes pour l'obtenir	
Croatie	Jusqu'à la fin de la saison pour les joueurs dont le contrat a pris fin avant la fin de la période de transfert hivernale (15 février)	
Russie	Jusqu'au 14 mars pour les joueurs dont le contrat a pris fin entre le 27 janvier et le 27 février, et qui font une demande de prolongation de délai auprès de la Commission nationale du Statut du joueur	
Hongrie	Jusqu'à la fin de la saison pour les joueurs dont le contrat a pris fin avant la fin de la période de transfert hivernale (23 février)	

Chaque été, depuis 1990, l'UNFP regroupe un certain nombre de joueurs libres pour leur permettre de s'entraîner, de jouer, de se montrer, afin de les aider à retrouver un nouveau contrat de travail.

On entend par joueur libre le joueur dont le contrat a pris fin avant la fin de la première période de transfert. Ainsi, en France, pour cette saison, les joueurs en fin de contrat au 30 juin 2015 ou dont le contrat a pris fin avant le 31 août 2015 à minuit sont considérés comme joueurs libres. Ceux d'entre vous qui se trouvent dans cette situation étaient libres de signer en France quand ils le souhaitaient, et ce, jusqu'au 1er février 2016. Cette date passée, vous ne pouvez plus vous engager dans un club français (que ce soit par la signature d'un contrat de travail ou la signature d'une licence de joueur amateur). Concernant l'étranger, l'article 6 du Règlement du statut et du transfert du joueur de la Fifa et la circulaire Fifa n°818 reprennent le principe selon lequel le professionnel libre peut être enregistré en dehors de la période normale de transfert. Voici les dates limites d'enregistrement des contrats pour les joueurs libres dans de nombreux pays européens. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le Département juridique de l'UNFP (01 40 39 91 07).

* Pays dont le championnat est décalé (de janvier à décembre, et non de juillet à juin).



Transferts

TOUT N'EST PAS FERMÉ..

Pays	Date d'ouverture	Date de clôture
Brésil*	28 janvier 2016	16 avril 2016
États-Unis*	18 février 2016	12 mai 2016
Japon*	9 janvier 2016	1 ^{er} avril 2016
Roumanie	26 janvier 2016	22 février 2016
Russie	27 janvier 2016	26 février 2016
Suisse	16 janvier 2016	17 février 2016

Si, dans de nombreux pays, la seconde période de transfert a pris fin avec le premier mois de l'année, il reste quelques possibilités, notamment dues à l'organisation des championnats, qui, pour de multiples raisons mais en priorité au regard des conditions climatiques, se juxtaposent avec l'année civile, de janvier à décembre. Vous trouverez ci-dessous les dates d'ouverture et de clôture de la période de transfert hivernale dans plusieurs pays étrangers...

* Pays dont le championnat est décalé (de janvier à décembre, et non de juillet à juin). Avec David Beckham, à l'époque du PSG.



Sébaștien Grax «PRÉSENCE, CONSEILS, SOUTIEN...»



C'est alors qu'il était sous contrat avec Troyes, en 2014, à l'âge de 30 ans, que Sébastien Grax, qui avait mené sa carrière de Monaco à l'Estac, en passant par Sochaux, Saint-Étienne et Guingamp, s'est gravement blessé et a dû se résoudre à raccrocher les crampons.

«À 16 ans, je me suis assuré à ESA, car j'ai très vite compris que l'on ne sait jamais ce qui peut arriver, que la blessure peut mettre fin à notre carrière, du jour au lendemain. Je remercie ESA, et particulièrement Gaël Sanz, pour sa présence, ses conseils et son soutien, notamment lors des difficultés que j'ai rencontrées à la fin de ma carrière...»





RONAN LE CROM REJOINT ESA!

À 41 ans, moins de trois ans après avoir mis fin à sa carrière avec, en poche, un titre de champion de France (Paris SG, 2013), Ronan Le Crom rejoint l'équipe d'Europ Sports Assur. Ce fidèle de l'UNFP – il est membre de notre Comité directeur depuis quelques années, maintenant – a vécu une belle et longue carrière, gardant le but de l'AJ Auxerre, de Châteauroux, de Valence, de Guingamp, de Saint-Étienne, de Troyes, de Lens, de Grenoble, de Nancy et, pour finir, donc, du Paris Saint-Germain...

Véritable globe-trotter, le natif de Lorient, une fois sa formation terminée auprès de ses collègues d'ESA et sa carte professionnelle d'assurance en poche, reprendra la route en début de saison prochaine pour aller à la rencontre des professionnels évoluant en France et leur expliquer l'importance d'être assuré... d'être bien assuré! Bienvenue, Ronan!



Grégory Bettiol «LE PLUS TÔT POSSIBLE!»



Ancien joueur de l'Olympique Lyonnais et de l'Estac, Grégory Bettiol était sous contrat depuis janvier 2013 avec le Clermont Foot 63 quand il s'est gravement blessé, en février 2014, à l'âge de 28 ans.

«Je conseille à tout le monde de prendre une assurance. Jeune, on pense que rien ne pourra nous arriver. Même si l'UNFP passe dans les clubs pour nous alerter dès notre plus jeune âge, il faut être honnête: on pense que cela n'arrive qu'aux autres!

Mais quand cela nous tombe dessus, tout prend une autre dimension: les soucis s'accumulent, les démarches se multiplient, ici avec le club, là avec la Sécurité sociale, la mutuelle...

Il ne faut pas négliger l'aspect financier, et se protéger. Notre métier, c'est footballeur professionnel; quand la carrière s'arrête, c'est trop tard, et si on ne l'a pas anticipé, cela devient réellement dramatique car les charges, elles, continuent de tomber

Heureusement, j'ai trouvé de l'aide auprès de l'équipe d'ESA... De Gaël Sanz, de Bob Senoussi, de Monique Corrales et d'Éliane Martelli, alors que Charlie Sorin, à l'UNFP, s'est occupée de tout l'aspect juridique. Tout cela me permet, aujourd'hui, d'affirmer qu'il est indispensable de s'assurer, de bien s'assurer et de le faire le plus tôt possible, dès le début d'une carrière, qui, du jour au lendemain, peut se terminer...»





Convention QUAND L'UNFP S'ENGAGE...

L'Union Nationale des Footballeurs Professionnels, via Europ Sports Reconversion, et le Centre National des Sports de la Défense ont signé une convention afin de développer des relations plus étroites avec le ministère de la Défense, et de participer, ainsi, à la promotion et au développement de la pratique du football au sein des forces armées, notamment en soutenant la sélection nationale militaire

Il s'agira de développer des formations communes, mutualiser des équipements, favoriser l'insertion professionnelle et, aussi, conjuguer les efforts afin d'optimiser la performance.

L'UNFP et le CNSD ont l'envie commune de permettre la participation, par souscription exclusive d'un contrat d'engagement à servir dans la réserve, de joueurs de football sous contrat professionnel, fédéral ou en recherche d'emploi, aux compétitions nationales et internationales dans lesquelles l'Équipe de France Militaire concourra.

Même si Europ Sports Reconversion a été porteuse du projet et suit sa réalisation, c'est en sa qualité de Coprésident de l'UNFP que Sylvain Kastendeuch a signé la convention, imité en cela par Hervé Piccirillo pour le CNSD... Hervé Piccirillo, que les footballeurs, français et étrangers, connaissent bien, puisqu'il mena une belle carrière d'arbitre national (à partir de 1995) et international (à partir de 2005) jusqu'en 2012...



Xavier Pentecôte «POUVOIR REBONDIR...»



C'est au centre de formation de Toulouse, lors de sa dernière année stagiaire, que Xavier Pentecôte s'est assuré pour la première fois à ESA. Professionnel dans son club formateur, le Téfécé, puis à Bastia et à Nice, il s'est blessé pour la première fois en juillet 2013, avant de rechuter en 2014 et de mettre un terme à sa carrière...

- « Ce que j'aimerais mettre en avant, s'agissant d'ESA, c'est la qualité du suivi, la gentillesse de l'équipe, la force de l'écoute. On peut réellement parler d'un accompagnement sur mesure, de conseils appropriés. Il s'est ainsi, avec Bob Senoussi, instauré une véritable relation de confiance, au fil des années.
- « Je ne vais pas être très original, mais on se rend compte de l'importance et de l'utilité de l'assurance lorsque les problèmes arrivent, et là, mieux vaut être bien assuré. Heureusement, grâce à ESA, je l'étais, et je vais pouvoir rebondir... »

L'EXPERTISE S'EXPORTE...



L'expertise d'Europ Sports Reconversion en matière de reconversion et de formation des footballeurs professionnels s'exporte au sein de la FIFPro, puisque Guillaume Stephan – ici en réunion dans les bureaux de la FIFPro House aux Pays-Bas – est un des membres du groupe de travail du syndicat international sur ces questions.



Dugos UN SUCCÈS EN CONTINU...



La formation au diplôme universitaire de gestion des organisations sportives, le Dugos, continue de faire le plein sous la direction de Guillaume Stephan, et reste l'un des « produits » forts que propose Europ Sports Reconversion en direction des footballeurs professionnels évoluant en France. Deux ans de formation pour un diplôme universitaire reconnu, voilà le prix à payer pour des candidats (en photo, ceux de la nouvelle promotion), qui ne rechignent pas à la tâche.



FIFPro Fifa World XI TOUS LES RECORDS BATTUS!

Avec 26 478 votants (le précédent record était de 23 418) et 68 pays concernés (contre 58 en 2014), le onzième FIFPro Fifa World XI a battu, en 2015, tous les records, et se présente, chaque année un peu plus, comme le vote de référence, puisque la meilleure équipe du monde est élue par ses pairs, comme cela se passe, chaque année, avec les Trophées UNFP du football.

Manuel Neuer absent, dix joueurs étaient ainsi réunis à Zurich lors du Gala de la Fifa et la remise du Ballon d'Or (à Lionel Messi pour la cinquième fois... là, encore, un record!)... Paul Pogba, le Français de la Juventus, a fait une entrée remarquée dans le gotha mondial, alors que Thiago Silva, le Brésilien du Paris SG, représentait une fois encore le championnat de Ligue 1... Mais il était bien seul, cette année...



Manuel Neuer (Allemagne, FC Bayern Munich) - Dani Alves (Brésil, FC Barcelone), Sergio Ramos (Espagne, Real Madrid CF), Thiago Silva (Brésil, Paris Saint-Germain), Marcelo (Brésil, Real Madrid CF) - Paul Pogba (France, Juventus), Luka Modric (Croatie, Real Madrid CF), Andrés Iniesta (Espagne, FC Barcelone) - Cristiano Ronaldo (Portugal, Real Madrid CF), Lionel Messi (Argentine, FC Barcelone), Neymar Jr. (Brésil, FC Barcelone).

Il est à noter que le onze élu par les footballeurs français était quelque peu différent, puisque David Alaba (Bayern Munich) avait été préféré à Marcelo, alors que Marco Verratti, le Parisien, était, lui, en lieu et place de Luka Modric...





50° anniversaire de la FIFPro **PHILIPPE PIAT**

«LE TEMPS QUI NOUS RESTE À VIVRE EST PLUS IMPORTANT QUE LES ANNÉES ÉCOULÉES...»

Le mardi 15 décembre 2015, à Amsterdam, la FIFPro a fêté ses 50 ans, dans la foulée d'une conférence juridique, qui a prouvé, s'il en était besoin, que le football se joue aussi sur le terrain du droit et de la justice.

Mais qu'importe les victoires passées, si elles ne servent pas à mener les combats d'aujourd'hui et de demain, tel est en substance le message que Philippe Piat, Président du syndicat international, a délivré à l'ensemble des membres présents. Cinquante ans, ce n'est pas un aboutissement, c'est le début d'une nouvelle aventure...

> «Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait...»
>
> Cette citation de Mark Twain devrait figurer en légende de la photo en noir et blanc, prise le 15 décembre 1965

et blanc, prise le 15 décembre 1965 quand une joyeuse bande de footballeurs, venus de cinq pays d'Europe, un peu fous, un peu visionnaires, très

1) Sur la scène du Gala de la Fifa, en pleine lumière. 2 3 Président de la FIFPro et de l'UNFP, Philippe Piat n'a pas manqué de poser pour la postérité, à Zurich, avec Thiago Silva et Paul Pogba...



1 Privé de liberté, dont celle de guitter le Qatar 17 mois durant pour s'être, notamment, élevé contre le système dit de la «kafala», Zahir Belounis faisait logiquement partie des légendes du droit du sport, à l'invitation de la FIFPro. 2 Pour Philippe Piat, le jugement rendu en faveur d'Olivier Bernard, l'ancien joueur de Lyon, est « aussi important que l'arrêt Bosman, mais il n'est toujours pas partout appliqué »... 3 Les 50 ans de la FIFPro coïncidaient, jour pour jour,

avec le vingtième anniversaire de l'arrêt Bosman, rendu le 15 décembre 1995. Le joueur belge était, évidemment, présent à Amsterdam et les membres de la FIFPro présents, tous ou presque anciens footballeurs professionnels, lui ont rendu l'hommage qu'il méritait... 4 La délégation française présente à la conférence juridique de la FIFPro (avec Philippe Piat et Stéphane Saint-Raymond): Stéphane Burchkalter, Charlie Sorin et David Terrier.

enthousiastes et syndicalistes dans l'âme, décida de créer la FIFPro, dont nous fêtons, ce soir, le cinquantième anniversaire. En quoi pouvaient-ils croire, qu'avaient-ils donc à gagner au cœur des années 60, alors que la jeunesse se révoltait un peu partout dans le monde, alors que la télévision, après avoir conquis l'Amérique, entrait, petit à petit, dans chaque foyer européen, alors que la Coupe du Monde, en Angleterre, gagnée par nos amis anglais, allait être la première à être retransmise en direct et presque en intégralité dans le monde entier?

Nous voulions que l'évolution du football ne se fasse pas au détriment des acteurs

«Nous avions compris, m'expliqua un jour Jacques Bertrand, membre fondateur de l'UNFP et de la FIFPro, que l'arrivée de la télévision allait de pair avec celle de l'argent. Nous voulions simplement que les joueurs aient leur part du gâteau, et que l'évolution du football ne se fasse pas au détriment des premiers acteurs du jeu. Il était évident, à nos yeux, que le football européen dans un premier temps, puis mondial-devenait une entreprise commerciale et qu'il fallait, ensemble, essayer de trouver les outils de régulation pour que le footballeur salarié ne soit pas le dindon de la farce...

«D'où l'idée de réunir plusieurs pays, plusieurs associations de joueurs pour faire pression sur la Fifa, car il fallait internationaliser notre lutte, puisque l'économie du football se moquait déjà des frontières...»

Qu'une partie des bénéfices de la Coupe du Monde revienne aux joueurs, c'est un combat que nous n'avons toujours pas gagné, peut-être parce que nous ne l'avons pas encore mené? Mais combien d'autres victoires avonsnous déjà remportées pour faire reconnaître et préserver les droits des footballeurs dans le monde, pour améliorer leurs conditions de travail, pour pousser le ballon dans le sens de l'histoire, dans le sens de la justice?

Combien de victoires, oui, combien de joueurs décidés à forcer le destin, par leur engagement, leur indicible volonté à faire bouger les lignes, comme nos glorieux anciens avaient décidé, eux, de faire exploser les frontières?

Il a fallu 35 ans pour que la FIFA accepte de parler aux joueurs

Il a fallu près de 35 ans pour que la Fifa, contrainte et forcée, tombe de son piédestal, et accepte de parler avec les footballeurs et leurs représentants, et les reconnaissent comme faisant partie intégrante du football, de son organisation, de sa législation, de son économie... Ces deux derniers jours, lors d'une conférence juridique de haute volée, nous avons rendu à quelques sportifs, pas tous footballeurs, d'ailleurs, l'honneur qu'ils étaient en droit d'attendre de la FIFPro au regard de leur combat, au regard de leur engagement, au regard des changements qui, grâce à leur action, ont ou vont révolutionner le droit du sport.

C'est une FIFPro unie et solidaire, qui a rendu cet hommage. C'est une FIFPro forte de ces différences, qui tient son rang, joue pleinement son rôle et ne se détournera jamais – vous pouvez en être persuadé, cher professeur Blanpain!1 de la route tracée par ses créateurs. Comme vous le savez, je suis né au Maroc, mais j'ai grandi en Algérie. Il m'appartient donc, pour finir, de citer l'un des plus grands écrivains français, né en Algérie, et fou de football dont il disait qu'il était une école de la vie. Albert Camus a, ainsi, écrit que «le temps qui nous reste à vivre est plus important que les années écoulées...». S'il est important de regarder en arrière, de faire allégeance à nos anciens et de les honorer comme ils le méritent, nous devons donc nous intéresser à l'avenir, car c'est là que le football et les footballeurs continueront de vivre... Et la FIFPro, c'est-à-dire vous, ses membres, et ceux qui vous succéderont, sera toujours à leurs côtés! C'est à vous, maintenant, qu'il faut rendre hommage. À vos combats quotidiens, à votre engagement. C'est grâce à vous que je suis fier d'être

le Président de la FIFPro.

1. L'un des membres créateurs de la FIFPro.

René Charrier « DEBOUT! »

L'intégralité du discours de René Charrier, Président de la Haute Autorité du Football, lors de la dernière Assemblée générale de la FFF, en décembre dernier... À déguster sans modération...

> «Il peut paraître dérisoire, voire déplacé, de parler de football, en ces heures sombres, sauf à penser comme moi que le sport, et plus particulièrement le nôtre, par les valeurs qu'il véhicule et par la diversité de son audience, peut et doit jouer pleinement son rôle social, donner l'exemple de l'unité et du bien vivre ensemble, puisqu'il se nourrit de ses différences. Symbolisée par toutes les manifestations de soutien des footballeurs de chez nous et du monde entier, et propre aux sports collectifs, l'harmonie a rappelé, à la suite des tragiques événements du 13 novembre dernier, à Paris et à Saint-Denis, que le football, bien ancré dans son temps et dans son monde, devait rester un barrage à la haine, au racisme et à tous les obscurantismes qui gangrènent, aujourd'hui, nos sociétés pourtant dites modernes et nous renvoient à l'époque de la barbarie ordinaire. Il y a là, forcément, matière à réflexion, obligation à relativiser au moment de coucher sur le papier ce qui a marqué l'année de la Haute Autorité, que j'ai l'honneur



de présider. Mais il n'est pas dans la nature des femmes et des hommes qui composent cette noble instance de se laisser abattre ou de renoncer face à l'adversité...

D'autant moins que nous avons, je le pense, trouvé notre place, fait valoir nos compétences et joué pleinement notre rôle à travers, notamment, les recommandations remises le 28 juillet dernier au Comex, concernant l'organisation de nos compétitions professionnelles, tout en regrettant, dans le même temps, les polémiques inutiles, étalées au grand jour comme pour mieux écorner, encore, l'image du football français... Combien de nos deux millions de licenciés se sont retrouvés là, dans ces querelles partisanes, alors que le message de la Fédération, concernant, en particulier, les montées et les descentes entre la Ligue 1 et la Ligue 2, avait été clair et précis, et qu'il venait, faut-il donc sans cesse le rappeler, de l'organe de tutelle? Dans le même esprit, et toujours dans le rôle qui nous incombe, sans jamais perdre de vue les intérêts du plus grand nombre, nous avons remis au Comex quelques réflexions

et recommandations concernant la gouvernance fédérale. Il ne m'appartient pas, ici, de vous en dévoiler le contenu ; sachez simplement – et je renvoie le compliment à l'ensemble de la Haute Autorité – que le Président Le Graët a pris soin de me faire savoir qu'il avait apprécié, sur ce sujet, notre travail et, je le cite, «vu de nombreuses choses intéressantes.» C'est aussi ça, le football français, pas uniquement la mauvaise image qui s'étale sur le papier glacé des magazines, et nous effraye parfois, nous qui aimons ce sport, nous qui lui avons, que nous soyons professionnels, amateurs ou bénévoles, voué notre vie. À quelques mois d'un Euro qui, justement, devra montrer au monde que la France est toujours debout, en vie, rassemblons nos forces pour nous montrer dignes de l'événement. L'heure n'est plus, n'est pas aux querelles, mais à la concorde nationale. Le football français doit donner l'exemple. Nous devons tous donner l'exemple.»

Les attributions de la HAF

- ▶ La Haute Autorité du Football dispose d'un pouvoir de contrôle sur la gestion de la Fédération par le Comité exécutif, sans pouvoir s'immiscer dans ladite gestion.
- ▶ Elle est force de propositions d'intérêt général au Comité exécutif.
- Elle favorise le dialogue entre les acteurs du football.
- ▶ Elle dispose d'un droit d'interpellation du Comité exécutif et peut formuler des avis.
- ▶ Elle peut consulter le Comité d'audit interne sur les engagements financiers afin d'opérer des vérifications et contrôles.
- ▶ Elle examine le rapport trimestriel présenté par le Comité exécutif.
- ▶ Elle peut proposer la révocation du Comité exécutif à l'Assemblée fédérale dans les conditions de l'article 12 des présents statuts. Par exception aux dispositions de l'article 27.3, cette décision doit être prise à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Elle doit, en outre, être motivée.

GRAHAM

WATCHMAKERS SINCE 1695

CRAHAM SILVER SIDNE SIDNE SILVER SIDNE SIDNE SILVER SIDNE

SILVERSTONE RS

Limited edition of 250. Automatic chronograph. Ceramic bezel and steel case: Flyback, GMT, Tachymeter.

WWW.GRAHAM1695.COM

GRAHAM SA SWITZERLAND

Tel. +41 32 910 98 88 / george@graham1695.com

ALL AUTHORIZED DEALERS AVAILABLE ON WWW.GRAHAM1695.COM



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.